



RUN TOUR AFFLELOU 2009

10ème édition REGLEMENT PARTICULIER

PRESENTATION :

L'épreuve **RUN TOUR AFFLELOU 2009** est une course de Vélo Tout Terrain par étape ouverte aux coureurs masculins et féminins âgés de 17 ans et +, détenteurs d'une licence F.F.C ou U.C.I. Les équipes mixtes ne seront pas acceptées. Le RUN TOUR VTT est organisée par le VELO CLUB DE SAINT DENIS, sous l'égide du COMITE REGIONAL DE CYCLISME DE LA REUNION.

Une présentation officielle de l'épreuve se tiendra à la salle polyvalente de la mairie de SAINT DENIS le vendredi 06 novembre 2009 à partir de 18 H 00.

L'épreuve se déroulera en 7 étapes, les 07,08, 09, 10 et 11 novembre 2009 entre SAINT DENIS – L'ETANG SALE, LA PLAINE DES PLAMISTES et SAINT DENIS - Le Barachois, avec classement par addition de temps à l'issue de chaque étape. Les dames disputeront 5 étapes.

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions devront parvenir au VELO CLUB DE SAINT DENIS (Monsieur Michel BENARD au 0692 87 92 29), **avant le 03 novembre 2009 au plus tard**. Aucune inscription ne sera acceptée passée cette date.

Les inscriptions doivent se faire par équipe de préférence... (Minimum de 3 coureurs et de 5 maximums)

Les inscriptions individuelles seront acceptées, et traitées après le 3 novembre afin de composer des équipes dite d'entente, formées sur le tas.

Chaque inscription est personnelle et nominative. Elle ne peut être ni échangée, ni cédée.

Aucun désistement ne sera accepté (sauf cas de force majeure). Le coureur devra émettre par écrit la demande de remboursement au plus tard 3 jours après l'épreuve. Cette demande devra être accompagnée de sa justification.

Les frais d'inscription sont fixés à :

- EUR 125.00 pour les coureurs licenciés FFC et UCI

Les droits d'inscription doivent être réglés au moment de la dite inscription.

CATEGORIES ET CLASSEMENTS :

Pourront participer :

- Les Jeunes (17-22 ans)
- Les Hommes (23-29 ans)
- Les Masters (30-39 ans)

- Les Vétérans (40 ans et +)
- Les Dames (17 ans et +)

Les classements généraux se feront à toutes les arrivées d'étape.

En fin de course des classements spécifiques concerneront :

- Les Jeunes
- Les Masters
- Les vétérans
- Les équipes
- Les dames

NB : Il n'y aura pas de classements spécifiques pour les coureurs hommes, qui concourent directement pour le scratch.

SERVICE MEDICAL :

L'organisation met en place un dispositif afin de médicaliser toute l'épreuve :

- 1 ambulance qui suivra dans la mesure du possible toutes les épreuves de courses et de liaisons.
- 1 médecin véhiculé par ambulance ou par une moto qui suivra les épreuves.

FORMALITES :

L'engagement implique que les vététistes auront pris connaissance du présent règlement, et en acceptent toutes les clauses.

Les coureurs devront impérativement se soumettre à toutes les formalités d'usage exigées par le contrôle des courses de VTT, pour les départs comme pour les arrivées (émargements, appel, contrôle médical, cérémonie protocolaire, presse, etc....).

VELO :

Le changement de vélo est interdit pour l'ensemble du **RUN TOUR AFFLELOU**, notamment par rapport au profil d'étape et à la stratégie de course.

Cependant en cas de problèmes techniques ou mécaniques entre 2 étapes, le collège des commissaires pourra statuer sur d'éventuelles demandes.

L'organisation fournira des plaques de cintres... Seules ces plaques sont reconnues comme officielles.

En cas de détérioration, il appartient aux concurrents ou aux directeurs sportifs de demander à l'organisation de les remplacer.

ATTENTION : les plaques de cintres sont un support publicitaire réservé à l'organisation... Il est strictement interdit de modifier ou de changer les stickers qui y sont apposés.

La plaque de cintre devra être restituée à la fin du **RUN TOUR AFFLELOU**.

DEPLACEMENT :

L'organisation mettra à disposition des équipes un camion pour le transport des vélos ainsi qu'un bus pour les transferts.

DIRECTEUR TECHNIQUE ou SPORTIF :

Le **RUN TOUR AFFLELOU 2009**, est itinérant dans des bivouacs.

Chaque équipe devra être dirigée et assistée par un directeur technique ou sportif.

Son rôle se limitera à l'assistance et à l'intendance des coureurs lors des liaisons et des bivouacs...

Il ne pourra donc intervenir à quelque niveau que ce soit lors des épreuves spéciales.

EQUIPEMENT :

Les vététistes devront se munir de leurs affaires nécessaires pour 5 jours de course.

Par soucis de reconnaissance, il est demandé aux coureurs d'une même équipe de porter des maillots identiques.

Les coureurs remettront leurs affaires personnelles à l'organisation qui s'occupera de leur restituer à l'arrivée des étapes ou pour le bivouac.

Tout concurrent devra se munir de :

- Son V.T.T en parfait état de marche
- Son paquetage vestimentaire
- Sa lampe de poche
- Sa tente de camping (montage et démontage à sa charge)
- Son sac de couchage
- Son matelas gonflable ou tapis de sol
- Son casque et sa tenue de course
- Son nécessaire de toilette
- Son outillage
- Un gobelet ou tasse
- Ses couverts

BIVOUAC :

Un bivouac est organisé à l'issue des 4 premières journées sportives à LA REDOUTE, à L'ETANG SALE et à LA PLAINE DES PALMISTES, pour l'ensemble des équipes... LES

BIVOUACS SONT OBLIGATOIRES pour chacune des équipes. Aucune dérogation ne sera accordée.

L'organisation met en place une restauration et prend à sa charge les petits déjeuners, les déjeuners, et dîners de chacun des concurrents et directeurs sportifs

ASSISTANCE :

Aucune voiture suiveuse ne sera acceptée.

Les coureurs doivent procéder à leur dépannage par leur propre moyen... L'aide extérieure sera limitée à la mise à disposition de petits matériels. L'entraide entre coureurs et coéquipiers est acceptée compte tenu du caractère exceptionnel de l'épreuve (le principe de l'autonomie totale pouvant représenter un risque).

Attention : L'échange de vélo en cours d'étape ne peut se faire qu'entre coéquipier d'une même équipe... Il appartiendra aux coureurs de signaler le changement au jury des commissaires à leur arrivée.

Les réparations devront s'effectuer à droite de la route.

L'organisation met en place un véhicule balai (moto ou fourgon suivant les étapes).

Attention : Les équipes doivent communiquer les noms et prénoms de leur directeur technique au moment de l'inscription.

Le directeur technique doit obligatoirement être licencié FFC.

Les droits d'inscription du directeur technique est fixé à EUR 90.00, couvrant ses frais de restauration lors du **RUN TOUR AFFLELOU**

ITINERAIRE :

Voir détail en annexe. Reconnaissances des parcours chez les privés strictement interdits car à vos risques et périls.

INCIDENT DE COURSE :

En cas d'accident ou d'incident de course risquant de fausser le déroulement régulier de la course (étape ou général), le directeur de l'épreuve et le collègue des commissaires pourraient décider selon les circonstances de :

- Modifier le parcours
- Déterminer une neutralisation
- Considérer l'étape comme non disputée
- Annuler une partie de l'étape
- Conserver les résultats comme acquis après neutralisation
- Redonner un nouveau départ après neutralisation en tenant compte des écarts enregistrés.

RAVITAILLEMENT :

Les coureurs partent en autonomie complète pour chacune des 8 étapes (épreuves spéciales).

Cependant des ravitaillements organisés (point sur le parcours) par les directeurs sportifs seront acceptés.

De plus un ravitaillement en :

- Agrumes
- Eau potable

sera organisé à la fin de chaque arrivée d'étape.

Ce ravitaillement est ouvert gratuitement à tous les concurrents.

DELAI :

Les coureurs devront se présenter en temps et en lieux par rapport au planning établi par l'organisation.

Tout coureur ayant raté le départ d'une épreuve (Liaison, spéciale ou transfert), ne pourra plus prétendre à reprendre le départ des étapes suivantes. Aucun délai d'élimination n'est donc fixé, dans la mesure où le coureur reste dans le planning établi.

ABANDON :

Tout coureur qui abandonne devra restituer sa plaque de cintre ainsi que ses dossards à un commissaire.

ATTENTION : Abandonner au cours d'une étape, implique l'abandon du **RUN TOUR AFFLELOU** dans sa globalité.

Cependant les coureurs ayant été contraint à l'abandon et qui souhaitent continuer à participer à la vie du **RUN TOUR AFFLELOU 2009**, pourront participer aux liaisons ainsi qu'aux divers bivouacs.

INFRACTIONS / SANCTIONS :

Toute infraction au présent règlement, aux directives des commissaires ainsi que de l'organisation, pourront faire l'objet d'éventuelles sanctions.

Il incombe aux commissaires de course et statuer et de les prononcer.

RECLAMATION :

Les réclamations doivent parvenir par écrit, accompagnées d'un montant de EUR 10.00, au plus tard une heure après l'arrivée (étape en cours) du dernier coureur.

Seul les coureurs ont pouvoir de porter une réclamation. Tout autre demande sera d'emblée rejetée.

Le collège des commissaires examinera les réclamations et statuera lors des soirées de bivouac. Dans le cas où la réclamation serait retenue, le montant de EUR 10.00 sera restitué au plaignant.

A l'inverse il sera perdu si le collège des commissaires estime que la réclamation n'est pas recevable.

Seules les réclamations concernant le classement par équipe peuvent se faire par le directeur sportif.

RECOMPENSES :

L'organisation met en place une grille de récompenses comprenant :

- 1 trophée ou des lots pour chaque vainqueur scratch de chaque étape
- 1 maillot de leader (classement général) scratch à chaque étape, et au général (Etoile Jaune AFFLELOU)
- 1 maillot de leader jeune à chaque étape et au général (Etoile bleu VILLE DE SAINT DENIS)
- 1 maillot de leader Master à chaque Etape et au général (Etoile Vert GO SPORT)
- 1 maillot de leader vétérans à chaque étape et au général (Etoile Rouge CASINO JEUX DE SAINT DENIS)
- 1 maillot de leader dame à chaque étape et au général (Etoile Rose PLAINE DES PALMISTES)
- Trophées aux 3 premiers de chaque catégorie au classement général final
- 1 trophée pour chacun des équipiers vainqueurs du classement par équipe
- 1 trophée pour chacun des équipiers deuxième du classement par équipe
- 1 trophée pour chacun des équipiers troisième du classement par équipe
- Prime aux 3 premiers du classement général final
- Prime au vainqueur de la catégorie vétérans
- Prime au vainqueur de la catégorie jeune

DIVERS :

Le présent règlement s'appuie sur les clauses générales de la réglementation des courses par étapes de V.T.T.

Cependant, il a été modelé en fonction des spécificités de l'épreuve.

Pour tout autre point non évoqué dans ce présent règlement de course, le collège des commissaires aura pouvoir de statuer.

Pour tout autre point du règlement se référer à la réglementation de la F.F.C..

RAPPEL : Il est rappelé aux concurrents que le code de la route prévaut à tout instant de l'épreuve. La présence d'un signaleur ne signifie en aucun cas la priorité et l'usage privatif des routes et des chemins.